# CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 JANVIER 2020 A 19H30

<u>Présents</u>: M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, Mme Annie HENNEAU, M. Yohann MORTIER, M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

<u>Procurations</u>: Mme Annick RADIGON (procuration à Monique Garnier), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY (procuration à Jeanine Berthelot)

Absents excusés: Marie Hélène MAILLARD, M. Gérard CUROT

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le compte rendu du conseil municipal de 02.12.2019 est adopté à l'unanimité.

### 1. Mise en place d'un contrat Natura 2000

C'est un îlot de 4.57 hectares située sur la parcelle cadastrée N° C 228 à Civry en Montagne et qui appartient à la commune de Pouilly en Auxois.

La localisation est proche des sources de Bois Brûlé.

L'ONF nous propose de mettre en place un « îlot de sénescence » c'est-à-dire une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature. C'est un des moyens de soutenir la biodiversité forestière en favorisant des espèces et habitats liés au bois mort et aux arbres sénescents.

La commune de Pouilly est inscrite dans le contrat de transition écologique de la communauté de communes de Pouilly Bligny.

La commune percevra environ 18.000€ de subvention et devrait investir au maximum 5.000€ pour des aménagements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce contrat Natura 2000 par lequel la commune s'engage à laisser cette parcelle en l'état pendant 30 ans.

### 2. Convention commune / Conseil Départemental « ça papote »

Le Conseil Départemental propose la venue d'une auteure à Pouilly le 28 janvier. Cette auteure, Ingrid Chabbert, se rendra dans une classe de l'école primaire qui a au préalable étudié ses textes.

Par 16 voix pour et 1 abstention (M. Gilles Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal adopte cette convention.

# 3. <u>Convention entre le Préfet du Département</u> et la commune concernant l'ANTI

Dans le cadre de la future mise en place de la zone bleue au Centre bourg et dans l'éventualité d'une verbalisation des contrevenants, la commune doit adhérer à l'ANTI. Cette adhésion à l'ANTI permet un processus de verbalisation électronique.

Pour ce faire, une convention doit être signé entre le Préfet du Département et la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention par 16 voix pour et une abstention (M. Gilles Gaudin de Saint Rémy).

#### 4. Adhésion de la commune de Beurey Baugay au syndicat de Chamboux

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Beurey Baugay au syndicat mixte de Chamboux.

# 5. Réaménagement de l'emprunt de l'EHPAD les Arcades : garantie de la commune

En date du 15/04/2013, la commune de Pouilly a accordé sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt de 7.630.000 € souscrit par l'EHPAD les Arcades auprès de la caisse des dépôts et consignations pour la construction du nouvel EHPAD.

Compte tenu de la baisse des taux d'intérêt, l'EHPAD a renégocié cet emprunt.

Le Conseil Municipal réitère à l'unanimité sa garantie pour les nouvelles conditions d'emprunt. Le capital restant dû est de 5.784.828.97€.

#### 6. Monument aux morts

Dans le cadre de la réfection du monument aux Morts, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 1.600€ auprès de l'ONAC. Le montant total des travaux est de 22.498€.

### 7. Vente de matériel

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre à l'EURL Chevigny Motoculture du matériel ancien et non utilisé (une fendeuse à bois et une épareuse) pour la somme de 1.200€.

#### 8. Personnel communal

A compter du 1<sup>er</sup> février, le poste de bibliothécaire à 100% sera supprimé.

Il sera remplacé par un poste de bibliothécaire à 70% et un poste de secrétaire à 30%.

L'agent concerné accepte ce changement et reste de fait à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette suppression de poste et ces créations de poste.

Le tableau des emplois est mis à jour en conséquence, mise à jour acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

### 9. Mise à disposition du Directeur Général des Services de la communauté de communes

A compter du 01/03/2020, le DGS de la communauté de communes sera mis à disposition de la commune de Pouilly en Auxois pour une durée de 3 ans.

Le mois de mars sera consacré à la transmission des dossiers, l'organisation de la mise à disposition sera cadrée entre les futurs Président de la Communauté de communes et Maire de la commune en avril 2020.

La commune remboursera 50% du salaire du DGS à la communauté de communes.

Cette mise à disposition est acceptée à l'unanimité.

#### 10. Convention avec la commune de Chailly sur Armançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge à compter du 01/04/2020 le secrétariat de la commune de Chailly (état civil, comptabilité, urbanisme).

La commune de Chailly versera 500€ par mois à la commune de Pouilly pour ce travail.

Les permanences seront toujours tenues par les élus, il ne s'agit que du travail administratif.

### 11. Convention pour la fibre à la maison

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la pose d'une armoire SRO (Sous Répartiteur Optique) de 15 m² en face de la Maison de Santé et une petite armoire dans la cour de la Mairie pour permettre le raccordement à la fibre. Les travaux sont sous la responsabilité d'Altitude infrastructure Fibre 21 sous couvert du Conseil départemental.

# 12. Rapport du Syndicat mixte du barrage de Chamboux

Les questions éventuelles seront traitées lors d'un prochain conseil municipal.

# 13. Départ d'un agent

A l'occasion du départ en retraite de Daniel Adam et comme pour d'autres collègues partis en retraite pendant ce mandat, M. le Maire propose de lui offrir un cadeau d'une valeur de 300€.

Par 16 voix pour et 1 abstention (M. Gilles Gaudin de Saint Rémy), le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.